l'un de l'autre que les deux pôles. De plus, M. l'Orateur, derrière le général Lee et Jefferson Davis, il y avait une grande question constitutionnelle. On n'a pas encore décidé aux Etats-Unis, si, dans un Etat, sous le système fédéral, un homme, qui, conformément à la constitution de son propre Etat—et ces Etats avaient le droit de changer leur constitution de temps à autre—fait le service militaire, ou fait d'autres actes conformes à la constitution de son propre Etat, coopère avec les armées de son propre Etat, et s'oppose de cette manière, à ce point, à l'autorité fédérale—il n'a pas encore été décidé, dis je, bien qu'il y ait des données à cet effet, que c'est une haute trahison, dans le sens qui peut la faire punir par le gouvernement fédéral des Etats-Unis.

Mais, M. l'Orateur, quand nous considérons d'autres classes d'offenses politiques commises dans les Etats-Unis, quand nous examinons les offenses commises, non en vue d'un soulèvement générale, non avec l'excuse de l'enthousiasme inspiré par des chefs, qui sont tombés sous le coup de la loi, et ont souffert un châtiment suffisant, nous savons comment ces offenses oit été traitées. Nous savons que, dans le sens le plus large du terme, l'offense pour laquelle John Brown a été exécuté, était autant et beaucoup plus, une offense politique commise par Louis Riel, et nous savons quel fut son sort.

Nous connaissons aussi quel fut le châtiment du meurtrier du président Lincoln, et nous connaissons les déclarations faites publiquement par les plus hautes autorités des Etats-Unis, sur l'opportunité, pour ce qui regarde ces criminels, d'appliquer les pénalités de la loi contre le crime de haute trahison.

Un honorable Député : Ecoutez, écoutez.

tourner l'opi-

n, quel-Il est

e dis-

ui est

tinue

tous les

eurtre,

rogés nion,

avrait

lition

a été

er de

e tra-

itale.

out se

i sont

couve

y est

t par outes

Mais

dans.

ation

t im-

otifs, er la

for-

nent.

doit

sujet a loi.

que

tou-

penune chez s au-

eux

icen-

nis :

elait

qui

sque

gnes

M. THOMPSON: Un honorable député de la gauche dit: "Ecoutez, écoutez," et il essaiera sans doute de me réfuter en mentionnant le fait qu'un châtiment excessif a été infligé à quelques-uns de ces criminels, et que pour plusieurs d'entre eux, il y a eu des doutes, depuis, sur la justice de leur condamnation.

Je ne fais pas allusion à des cas particuliers, je veux simplement parler du fait que dans ce pays, comme dans tout autre pays du monde, quand bien même le crime était commis pour des motifs politiques, les coupables étaient considérés comme étant en dehors de la règle qui détermine la clémence de l'Exécutif pour les criminels politiques. Dans une occasion publique le président des Etats-Unis disait sur cette question :

Le peuple américain doit apprendre, s'il ne le sait pas déjà, que la trahison est un crime, et qu'elle doit être punie; que le gouvernement n'endurera pas ses ennemis, et qu'il est fort non seulement pour protéger, mais aussi pour punir. Quand nous prenons le code criminel et examinons le catalogue des crimes, nous voyons l'incendie posée comme un crime avec son châtiment approprié; nous trouvons le vol et la rapine exposée comme un crime avec trouvons le plus grand de tous les crimes, la trahison. Notre peuple est familier avec les autres offenses inférieures. Mais dans notre histoire pacifique, la trahison a été presque inconnue. Le peuple doit comprendre que c'est le plus igneble des crimes et qu'il déjà exaspérés, mais pour signaler le principe de justice publique qui doit guider notre action dans cette conjoncture particulière, et qui s'accorde avec le saine moraie. Qu'il soit gravé ment.

Quels que soient les sentiments d'exaspération qui aient existé dans la société au sujet de ces offences, je crois que les honorables messieurs admettront avec moi qu'ils étaient justes et qu'ils auraient pu exister dans tout pays lorsque la tête de l'Etat avait été abattue, même dans un but politique, par un assassin. Je désire, pour quelques instants attirer l'attention sur les arguments présentés sur la question d'aliénation de ce criminel. J'ai été frappé d'étonnement, comme l'ont été plusieurs honorables députés,